Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

  Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [x] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: Pagination multiple.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/ Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X 12X 14X 16X 18X 20X 22X 24X 26X 28X 30X 32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Bibliothèque générale,
Université Laval,
Québec, Québec.

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque générale,
Université Laval,
Québec, Québec.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

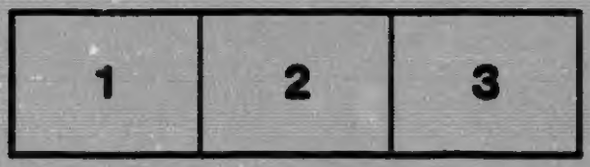

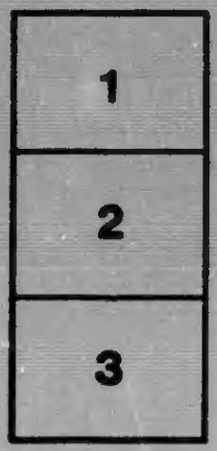

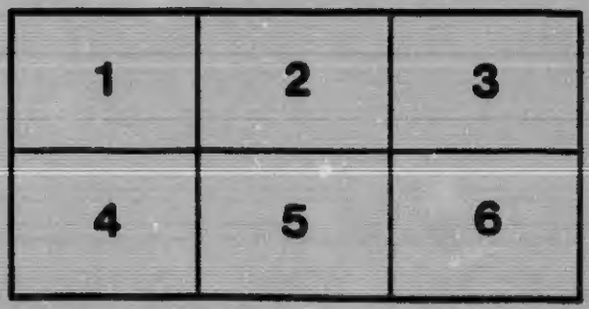

SOUVENIR D'ADMISSION

DANS

La Ligue du Cœur de Jésus

Mr Adjutor Rivard

a été reçu dans la LIGUE DU SACRÉ-CŒUR,

de la paroisse de N.D. du Chemin

le 23 *du mois* d'octobre *de l'année* 1910

J. Waddel, S.J. *LE DIRECTEUR LOCAL*

"QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE!"
(*Devise de la Ligue*)

BQT
2814
.A6
L727
3

NOUVEAU MANUEL

DE LA

LIGUE DU COEUR DE JÉSUS

POUR LES HOMMES

SEPTIÈME ÉDITION

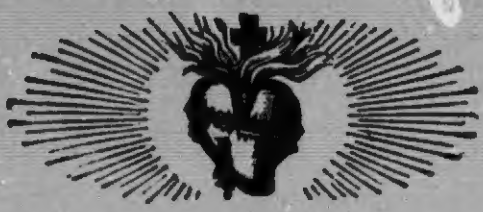

La Société du Parler Français au Canada

BIBLIOTHÈQUE
QUEBEC
UNIVERSITE LAVAL

MONTRÉAL
MESSAGER CANADIEN DU SACRÉ-CŒUR
Rue Rachel

Imprimatur.

† PAULUS, *arch. Marianopolitanus.*

OFFRANDE QUOTIDIENNE

(PRATIQUE ESSENTIELLE DE LA LIGUE)

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier aux intentions recommandées aux Ligueurs pour *ce mois* et *cette journée*.

JHS

PRÉFACE

La Ligue du Sacré-Cœur pour les hommes a été fondée par le R. P. Ed. Hamon, S. J., de regrettée mémoire. Elle fut approuvée, comme branche spéciale de l'Apostolat de la Prière, par le Directeur général, le 31 décembre 1884.

Depuis ce temps, elle s'est répandue dans plusieurs diocèses, tant du Canada que des États-Unis. C'est une Association populaire parmi nos compatriotes. Son fondateur, un apôtre du peuple, aimait les Canadiens et il en était aimé. Il plaisait par sa mâle éloquence, un peu rude parfois; on aimait à entendre cette

parole chaude, convaincue, vivante, pittoresque souvent, toujours apostolique, où abondait le sens pratique des choses de la vie.

La Ligue a popularisé la dévotion au Sacré Cœur chez les hommes. Elle a fait certes beaucoup de bien. Mais il lui reste beaucoup à faire pour remplir tout son programme.

La Ligue n'est pas seulement une Association pieuse, destinée à sauvegarder les intérêts spirituels de ses membres; elle est encore une œuvre d'apostolat social, puisqu'elle a pour objet de conserver et de propager la vie chrétienne dans la famille et la paroisse. Cet apostolat constitue pour elle le devoir du moment, il ne faut pas l'oublier.

Nous avons un Pape qui presse les laïques de faire de l'action catholique. C'est

un besoin de l'Église que tous les hommes, à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils appartiennent, s'unissent pour travailler dans la mesure de leurs forces à faire régner Jésus-Christ autour d'eux dans la famille et la société.

Nous sommes tous conviés à l'apostolat social.

Le devoir des catholiques, mais surtout des Ligueurs, est donc de répondre à cet appel du Souverain-Pontife, qui n'est autre en réalité que le désir très ardent du Cœur de Jésus.

La Ligue doit s'inspirer davantage de ce désir et de l'infinie charité du Cœur adorable qui en est le principe. Elle doit se faire davantage apôtre dans la paroisse. Se faisant l'auxiliaire plus actif du pasteur, elle s'occupera d'y organiser le bien contre le mal; elle saura soutenir,

vivifier, créer des œuvres utiles à l'Église et à la Patrie, d'ordre religieux, économique et social. Quel vaste champ lui est ouvert dans les villes! Et dans les campagnes elles-mêmes, quel bien ne peut-elle pas accomplir, par exemple en faveur de la tempérance et de la colonisation!

En vue de faciliter ce renouveau de la Ligue, sa constitution a été amendée et son organisation paroissiale fortifiée. Les directeurs locaux auront lieu, croyons-nous, de s'en réjouir. On s'en convaincra à la lecture des pages qui suivent: la Ligue peut devenir, entre les mains d'un Directeur prudent et zélé, un instrument très efficace pour le bien.

Nous avons la confiance qu'elle produira en effet des fruits abondants, et propres à consoler le Cœur du bon Maître.

Daigne ce divin Cœur, dont elle est trop honorée de porter le nom, la féconder de ses augustes bénédictions pour sa gloire et le plus grand bien de nos paroisses canadiennes.

En la fête de la Résurrection de Notre-Seigneur, le 19 avril 1908.

Ligue du Sacré-Cœur
pour les hommes

Première Partie

CONSTITUTION et RÈGLEMENTS

Nature et But de la Ligue

Art. 1. — La Ligue du Sacré-Cœur n'est autre que *l'Apostolat de la Prière* adapté aux hommes. C'est une ligue de prière et d'action en union avec le Cœur de Jésus-Christ. Pour qu'on puisse l'établir dans une paroisse, il faut que cette paroisse soit agrégée par un diplôme à l'Apostolat de la Prière.

Art. 2. — Le but de la société est de propager et de maintenir l'esprit chrétien dans la famille et la paroisse.

Pour cela: *i.* Elle groupe les hommes sous la protection du Sacré Cœur et s'efforce d'en faire des apôtres actifs pour le bien.

ii. Elle favorise l'établissement des œuvres charitables, économiques et sociales, qu'elle sustente et vivifie en leur infusant l'esprit chrétien.

iii. Elle organise la lutte contre les vices, les sociétés défendues ou suspectes et toutes les œuvres malsaines.

Conditions d'admission

Art. 3. — Pour être admis dans la Ligue, il faut avoir au moins quinze ans révolus, avoir une bonne conduite, et, comme gage de bonne volonté, faire solennellement et publiquement les promesses suivantes: [1]

i. Communier au moins quatre fois l'an, aux jours de communion générale indiqués par le Directeur.

ii. Ne jamais manquer par sa faute à la messe du dimanche et des fêtes d'obligation.

[1] Les promesses peuvent se modifier selon les besoins de la paroisse.

iii. Ne pas blasphémer, s'efforcer d'empêcher le blasphème et de le réparer.

iv. Ne pas aller boire dans les débits de boisson, fuir les réunions pour boire et combattre, suivant la direction du Conseil, tout ce qui favorise l'intempérance.

v. Ne s'affilier à aucune société défendue par l'Église ou regardée comme suspecte.

Art. 4. — Tout membre doit avoir son nom inscrit sur le registre de la Ligue et recevoir en entrant un billet d'admission. L'inscription au registre est essentielle pour la validité de l'admission et pour le gain des précieuses indulgences dont la Ligue est enrichie.

Pratiques

Art. 5. — Les pratiques de l'Association sont de deux sortes: les unes de *piété*, les autres de *zèle*.

Art. 6 — La seule pratique de *piété* essentielle consiste à *offrir, le matin, au Sacré Cœur, aux intentions de la Ligue les prières, les œuvres et les souffrances de la journée.* Les deux autres pratiques de

piété sont *facultatives*, à savoir: réciter, chaque soir, une *dizaine de chapelet*, aux mêmes intentions, particulièrement pour réparer le blasphème; faire la *communion réparatrice* en l'honneur du Sacré Cœur, soit mensuelle, soit hebdomadaire.

Quant à la pratique essentielle, l'on n'entrerait pas pleinement dans l'esprit de l'Association, si l'on se contentait de l'offrande du matin. Tous doivent s'efforcer de renouveler fréquemment cette offrande, au cours de la journée, afin de rendre toujours actuelle l'union de leurs intentions à celles du Cœur de Jésus. Plus un membre développera cette union avec le Cœur du divin Chef dans la prière, dans ses actions et ses peines quotidiennes, plus il développera en lui la vie chrétienne et l'esprit d'apostolat. Car cette union est le principe de toute vie chrétienne et du zèle véritable.

Art. 7. — *Les pratiques de zèle*, ce sont les œuvres. Toute œuvre recommandable peut devenir, avec l'assentiment du directeur, l'objet du zèle des ligueurs. Mais il convient de s'appliquer surtout

et avant tout à celles qui sont de nature à assurer les intérêts spirituels et moraux de la paroisse et du diocèse. C'est au Conseil à les déterminer, suivant les circonstances et les besoins présents.

Tout ligueur devra prêter son concours actif à l'exécution des mesures adoptées par le Conseil.

Organisation paroissiale

Art. 8 — Les ligueurs sont partagés en groupes de dix ayant à leur tête un chef appelé Conseiller.

Art. 9 — Les chefs de groupe forment le *Conseil* de la Ligue. Ils élisent chaque année les six dignitaires ou officiers qui forment le *Bureau du Conseil.* Ce sont le président, les deux vice-présidents, le secrétaire, le trésorier et le commissaire-ordonnateur.

Ces officiers ont droit au titre et au diplôme de *Zélateur du Cœur de Jésus* qui pourront leur être conférés solennellement. (Voir dans la deuxième Partie, chapitre II, le cérémonial de la réception des Zélateurs.)

Art. 10. — Au-dessus du Conseil, il y a le Directeur local nommé par le Directeur diocésain. C'est d'ordinaire le curé de la paroisse. (Voir *Manuel de l'Apostolat de la Prière*, pp. 30 et 35)

Art. 11.—La Ligue est gouvernée par le Conseil dont les décisions doivent cependant, pour être effectives, recevoir l'approbation du Directeur.[1]

Art. 12 — Le Conseil se réunit au moins une fois le mois; le Bureau du Conseil pourra se réunir aussi souvent qu'il le jugera à propos.

Art. 13. — La réunion générale des Ligueurs se fera à l'église, au moins tous les trois mois.

Art. 14. — La Ligue des hommes a son *bulletin* spécial qui doit être reçu par tous les Ligueurs, autant que possible; il leur sera remis chaque mois par les chefs de groupe ou Conseillers.

De plus, comme le *Messager Canadien du Sacré-Cœur* est l'organe officiel de

---

[1] Outre cette organisation paroissiale, le Directeur diocésain peut aussi constituer un *Conseil central* ou *diocésain*. (Voir le *Manuel de l'Apostolat de la Prière*, p. 36)

l'Apostolat de la Prière et de la dévotion au Sacré Cœur, il convient qu'il soit reçu dans chaque centre.

Le Conseil

Art. 15. — Le Bureau du Conseil, à qui il appartient d'admettre les candidats, de renvoyer les membres indignes et de faire le choix des Conseillers, aura particulièrement à cœur la formation d'un bon Conseil paroissial de la Ligue. Le choix des Conseillers doit être fait avec prudence, puisqu'ils représentent l'élite de l'Association.

Il s'entendra pour cela avec le Directeur. Lors de la fondation de la Ligue, c'est le Directeur qui choisit lui-même les chefs de groupe.

Art. 16. — Les réunions — au moins mensuelles — du Conseil ont pour objet les intérêts de la Ligue et les œuvres de zèle.

Art. 17. — Pour former *quorum*, il faut au moins le tiers des Conseillers.

Art. 18. — Pendant la séance, toute *motion* passe à la majorité des voix. Mais

pour avoir son plein effet, elle doit être approuvée par le Directeur.

Art. 19. — Le *vote* se prend au bulletin secret, chaque fois que la demande en est faite par un Conseiller.

Art. 20. — Le Conseil pourra confier au Bureau du Conseil le soin de décider certaines questions, d'administrer les fonds et de prendre certaines mesures qu'il jugera à propos.

Art. 21. — Le Conseil pourra aussi nommer des *commissions spéciales* composées de 3 ou 5 Conseillers, pour recruter des membres et former de nouveaux groupes; ou bien pour étudier les moyens de fonder ou d'encourager telle ou telle œuvre, d'enrayer tel ou tel vice; ou encore pour voir aux moyens de mettre à exécution telle ou telle mesure adoptée par le Conseil.

Chaque commission se réunira aussi souvent qu'elle le jugera nécessaire, et fera rapport de son travail brièvement, soit par écrit, soit verbalement, à la réunion suivante du Conseil.

Art. 22. — L'absence des réunions mensuelles du Conseil est passible d'une amende de deux sous.

Art. 23. — Le Conseil pourvoira aux moyens de couvrir les frais d'administration ainsi que les frais d'abonnement au bulletin de la Ligue.

Qualités des Conseillers

Art. 24. — On élira pour Conseillers des hommes qui se distinguent par la piété, une conduite exemplaire, leur bon esprit et leur activité pour le bien.

Aux membres de la Ligue, mais surtout aux Conseillers s'appliquent ces paroles de Pie X sur les laïques de zèle et d'action:

«Tous ceux qui sont appelés à diriger ou se consacrent à promouvoir le mouvement catholique, doivent être des catholiques à toute épreuve, convaincus de leur foi, solidement instruits des choses de la religion, sincèrement obéissants envers l'Église et en particulier envers cette suprême Chaire apostolique et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre; de

piété vraie, de vertus mâles, de mœurs pures et d'une vie tellement sans tache qu'ils servent à tous d'exemple efficace. » — (*Encyclique aux évêques d'Italie*, 11 juin 1905.)

Fonctions et Devoirs des Conseillers

Art. 25. — Ils se partagent les quartiers de la paroisse et forment des groupes de dix hommes.

Art. 26. — Ils prennent les noms de baptême (en entier) et de famille de ceux qui désirent faire partie de leur groupe; et ils remettent ces noms par écrit sur la table du Directeur avant la séance du Conseil. Ils auront soin d'apposer leur signature au bas du billet. Ils feront de même pour leurs malades, leurs défunts et les membres infidèles.

Art. 27. — Avant la séance du Conseil, ils pourront aussi déposer sur la table du Directeur leurs intentions particulières ou recommandations aux prières; ainsi que les intentions de leur groupe.

Art. 28. — Ils sont assidus aux réunions et apportent aux délibérations du

Conseil une grande charité les uns pour les autres et une parfaite courtoisie.

Art. 29. — Ils travaillent avec zèle dans l'harmonie et la concorde à l'exécution des mesures prises par le Conseil ou au succès des œuvres entreprises.

Art. 30.— Il est important qu'ils transmettent régulièrement et fidèlement, aux membres de leur groupe, le bulletin de la Ligue, et, s'il y a lieu, les décisions importantes du Conseil.

Art. 31. — Chaque année, au temps fixé pour l'abonnement annuel, ils se muniront (auprès du trésorier) de listes d'enrôlement, et remettront ces listes remplies au trésorier. S'il y a des candidats sur leur liste, ils auront soin de mettre avant leurs noms la lettre «C».

S'ils désirent se démettre de leur charge ou quitter la paroisse, ils en donneront avis sans retard au secrétaire.

Art. 32. — Ils s'efforceront de promouvoir le culte du Sacré Cœur chez les membres de leur groupe, particulièrement la communion réparatrice soit mensuelle, soit hebdomadaire.

La Société du Parler Français au Canada

Art. 33. — Ils visiteront les malades de leur groupe. Ils seront prompts à remplir les vides causés par le décès ou le départ de leurs Ligueurs.

L'ordre des réunions du Conseil

Art. 34. — L'ordre de la réunion du Conseil doit être comme suit: Après que les conseillers ont déposé devant le Directeur leurs intentions, etc., etc...

Prière par le Directeur.

Appel nominal par le Secrétaire.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion précédente.

Le directeur communique les noms des malades et des morts et les autres recommandations aux prières, ou encore quelque document officiel s'il y a lieu; il fait les remarques ou donne les avis spirituels et autres qu'il juge nécessaires ou utiles.

Le Président ouvre les délibérations d'après le questionnaire suivant:

I. — Les intérêts de la Ligue.

A quelle date, heure, etc., la prochaine communion générale des Ligueurs?

Est-ce qu'il y a des candidats récemment admis pour la prochaine réception? Combien? Qui sont-ils?

Le Bureau du Conseil a-t-il aussi fait le choix de nouveaux conseillers? Qui? (en remplacement de qui?)

Le Commissaire-Ordonnateur a-t-il déterminé le programme de la prochaine réunion générale? Quel est-il?

Quel est l'état des finances?

Est-ce que tous les groupes sont au complet?

Y a-t-il dans quelques groupes des membres qui ne reçoivent pas le bulletin de la Ligue?

Combien de candidats nouveaux recrutés depuis la dernière séance?

II. — Les Œuvres.

(L'on complètera le questionnaire suivant, selon les cas particuliers.)

On entendra d'abord, s'il y a lieu, les rapports des commissions spéciales.

1. *Lutte contre l'intempérance.*

Est-il à votre connaissance que quelqu'un se propose de demander une licence

d'hôtel pour la paroisse? ou de faire circuler une requête dans ce but?

Est-ce qu'il y a lieu de l'empêcher? Comment?

Est-ce qu'il y a lieu de diminuer le nombre des licences?

Est-il à votre connaissance que des hôteliers soient en contravention avec la loi? Vendent-ils le dimanche? vendent-ils aux mineurs? favorisent-ils l'ivrognerie, c'est-à-dire en vendant à un pauvre ouvrier qui a besoin de son argent pour faire vivre sa famille? rendez-vous malhonnêtes ou désordres dans leur hôtel?

Est-ce qu'il y a des gens qui vendent sans licence?

Est-ce qu'il y a des épiciers qui permettent de consommer sur place?

Est-ce qu'il y a des clubs où l'on boit? réunions de jeunes gens?

2. *Luttes contre les sociétés défendues ou suspectes.*

Est-ce qu'il y a quelque société défendue ou suspecte qui ait des mem-

bres dans la paroisse? ou qui cherche à y recruter des membres?

Est-ce que l'on connaît des membres notoires de telles sociétés dont l'influence est à redouter dans la paroisse?

Est-ce qu'il pénètre dans la paroisse des journaux, revues, etc... qui font une propagand maçonnique, socialiste?

3. *Lutte contre l'immoralité.*

Est-ce qu'il y a des maisons de désordres?

Est-ce qu'il y a des théâtres mauvais? suspects? salles de vues animées suspectes ou mauvaises?

Est-ce qu'il circule dans la paroisse des livres, journaux, revues, cartes postales, etc., qui soient un danger pour les mœurs.

Est-ce qu'il y a des maisons de jeu? des clubs dangereux?

4. *Œuvres de charité.*

Les Ligueurs s'efforceront de promouvoir les œuvres de charité selon les besoins locaux.

5. *Œuvres sociales.*

De même, la Ligue s'efforcera selon les besoins locaux de promouvoir les œuvres sociales (sans toutefois s'en rendre responsable comme corps).

Bureaux de placements.

Caisses d'économie — Coopératives — Coopératives de colonisation.

Unions ouvrières — cercles ouvriers — cercles agricoles.

Éducation.

Propagande religieuse des bons livres, des bons journaux, bibliothèques paroissiales, scolaires, etc...

Quand aura lieu la prochaine réunion du Conseil?

Prière.

Art. 35. — La séance terminée, le Commissaire-Ordonnateur préside aussitôt à la distribution du bulletin de la Ligue.

Le Président

Art. 36. — **Le Président** sera choisi parmi les officiers ou les conseillers les

plus recommandables par leur vertu et par leur influence pour le bien.

Il veillera particulièrement à l'honneur de la Ligue, et donnera l'exemple de l'assiduité aux réunions, de la piété et du zèle pour les œuvres.

Il ouvrira et conduira les délibérations, aux réunions du Conseil.

La dévotion au Sacré Cœur étant l'âme de la Ligue, il s'appliquera à la promouvoir par tous les moyens.

Le Vice-Président

Art. 37. — Le Vice-Président supplée le Président pendant son absence.

Le Secrétaire

Art. 38. — Le Secrétaire inscrira fidèlement sur un registre spécial avec index alphabétique les noms des membres reçus (noms et prénoms). Ce registre sera divisé en trois colonnes. Les noms et prénoms seront inscrits dans la première, la date de réception dans la deuxième, et la troisième colonne sera réservée aux observations, départ, décès, etc... Ce registre sera conservé en lieu sûr.

De plus, au commencement de chaque nouvelle année, il reçoit du Trésorier les listes de tous les groupes (le nom du Conseiller en tête de chaque liste), les conserve avec soin et avec ordre, y effaçant à mesure les noms des membres défunts ou partis et les remplaçant par ceux des nouveaux membres. Ainsi il lui sera facile de renseigner le Conseil sur les cadres de la Ligue; ce qu'il doit être prêt à faire à chaque réunion.

Le Secrétaire enregistre à part les noms des candidats proposés.

Il tiendra et rédigera le livre des minutes dans un style sobre et précis. Il enverra chaque mois aux bureaux du *Messager Canadien* les noms des membres défunts, les intentions particulières, etc.

Il conservera aussi soigneusement une liste complète des conseillers avec leur adresse.

Dès qu'il aura reçu avis du départ, de la démission ou du décès d'un Conseiller, il en fera lecture publique à la réunion du Conseil.

Il pourra s'adjoindre un Assistant-Secrétaire avec l'autorisation du Conseil.

De temps en temps, au moins une fois l'an, avant la fin de janvier, il enverra au Directeur du *Messager Canadien du Sacré-Cœur* un rapport sur l'état de la Ligue et sur les œuvres accomplies, après l'avoir soumis, au préalable, au Bureau du Conseil.

Il verra à faire dresser un plan de la paroisse, afin de faciliter aux officiers le travail de recrutement. Il aura aussi l'œil à ce que chaque Conseiller recrute sa dizaine autant que possible, dans la même rue ou parmi ses voisins.

Le Trésorier

Art. 39. Le Trésorier tient compte des dépenses et des recettes. Mais outre ce livre de Caisse, le Trésorier tiendra le *livre des Conseillers*.

Ce livre (avec index alphabétique) contient les noms des Conseillers avec leur adresse, l'année, le nombre d'abonnements au *bulletin*, puis autant de colonnes que de mois pour y enregistrer la remise mensuelle du bulletin au Conseiller, et deux dernières colonnes : l'une pour enregistrer la contribution

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITÉ LAVAL QUÉBEC

groupe, l'autre pour observations, v. g. départ, décès.

Le Trésorier a soin de se procurer à temps le matériel nécessaire pour l'organisation de la Ligue: listes d'enrôlement, billets d'admission, insignes, etc... Il s'adresse pour cela aux bureaux du *Messager Canadien du Sacré-Cœur*, ainsi que pour les abonnements à la publication de la Ligue.

Pour les dépenses nécessitées par les œuvres, il ne fera aucun déboursé ni n'émettra aucun mandat que sur un ordre exprès passé en Conseil ou par le Bureau du Conseil.

Il doit être prêt à rendre compte, à chaque séance du Conseil, de l'état des finances du Centre.

Le Commissaire-Ordonnateur

Art. 40. — Le Commissaire-Ordonnateur préside à l'organisation matérielle des réunions — soit générales, soit du Conseil — ainsi que des processions.

Réunions générales: Il en prépare d'avance le programme qu'il soumet au Conseil au temps voulu, et il voit à ce que

le programme adopté soit mis à exécution.

Il fait de même pour les processions ou autres cérémonies extraordinaires.

Réunions du Conseil: Il aura l'œil à ce que le local, où doit siéger le Conseil, soit préparé convenablement et à temps. La séance terminée, il préside à la distribution régulière du bulletin aux Conseillers.

L'élection des officiers

Art. 41. — L'élection des officiers se fera tous les ans à la réunion de janvier, au scrutin secret. Les anciens officiers sont rééligibles.

L'ordre des réunions générales

Art. 42. — La réunion générale des Ligueurs se fera dans l'ordre suivant: *i.* le Cantique au Sacré-Cœur; *ii.* Recommandations spéciales: malades, morts, etc ; *iii.* Litanies du Sacré-Cœur aux intentions des Ligueurs; *iv.* Instruction courte ou commentaire des résolutions du Conseil; *v.* Acte de consécration des familles, ou acte de Consécration des Ligueurs; *vi.* Salut du S. Sacrement, autant que possible. Le tout ne devrait guère durer plus d'une demi-heure.

Communions générales

Art. 43. — Pour la communion générale des Ligueurs, le Directeur chosira un dimanche et facilitera pour ce jour-là les confessions des hommes. Si un dimanche ne suffit pas, il en choisira un second aussi rapproché que possible du premier.

Le jour de la communion, comme pour la réunion générale qu'il est bon d'avoir le soir du même jour, les hommes porteront leurs insignes et le drapeau flottera au chœur.

L'insigne

Art. 44. — L'insigne de la Ligue est la *Croix de Malte du Sacré-Cœur, émaillée,*

portant en exergue la devise de la Ligue, *Adveniat regnum Tuum*. Se porte avec ou sans ruban. Le ruban est de soie rouge à pendants étroits avec l'inscription imprimée en lettres d'or: *Ligue des Hommes.*

Le drapeau[1]

Art. 45. — Chaque centre de la Ligue aura son drapeau, autant que possible. Il sera arboré dans le chœur de l'église aux communions et aux réunions générales, porté en tête des processions; et, aux funérailles d'un Ligueur, déposé sur son cercueil.

N. B. — Pour la *bénédiction* du drapeau, voir le cérémonial, au chapitre II de la deuxième Partie.

Art. 46. — Le porte-drapeau sera élu tous les ans, en même temps que les dignitaires; il sera choisi parmi les Conseillers autant que possible.

[1] En vente chez Desmarais, rue Notre-Dame, Montréal.

FAC-SIMILE DU DRAPEAU DE LA LIGUE

Fête patronale

Art. 47. — La fête patronale (du Sacré-Cœur de Jésus) sera célébrée par les Ligueurs avec le plus d'éclat possible, soit le jour même de la solennité, soit dans l'octave ou le premier dimanche qui suit l'octave de la fête du Sacré-Cœur.

Dans les villes épiscopales, toutes les ligues se réuniront à la cathédrale (ou dans une autre église à la discrétion de l'Évêque). Elles s'y rendront en procession, avec déploiement de drapeaux et fanfares. A l'église, chant de la Ligue au commencement et à la fin, sermon de circonstance, rénovation des promesses et de la consécration au Sacré-Cœur. Bénédiction du très saint Sacrement, s'il n'y a pas eu messe, et amende honorable au Sacré Cœur.

Dans les autres villes, les Directeurs s'entendront pour célébrer la fête patronale dans une église déterminée.

Dans les campagnes, il est à souhaiter que deux ou trois ligues voisines s'unissent pour célébrer ensemble la fête patronale.

FAC-SIMILE DU DRAPEAU DE LA LIGUE

Candidats

Art. 48. — Tout candidat à l'admission dans la Ligue devra donner son nom à un conseiller ou au Directeur qui le transmettra au Secrétaire. Le Bureau du Conseil devra s'enquérir sur les candidats proposés qu'il n'admettra qu'après trois mois d'épreuve.

Art. 49. — La réception solennelle des nouveaux membres se fera suivant le cérémonial prescrit au chapitre II de la deuxième Partie.

Déchéance

Art. 50. — Le Bureau du Conseil pourra, après avis préalable, suspendre tout membre infidèle et le déclarer indigne de paraître dans ses rangs, jusqu'à ce qu'il ait donné des preuves solides d'un sincère amendement.

Deuxième Partie

AVANTAGES SPIRITUELS — PRIÈRES CHANTS ET CANTIQUES

CHAPITRE I

Avantages spirituels

Il résulte de très précieux avantages spirituels pour le Ligueur fidèle aux pratiques de l'Association:

1. Un nouveau droit à l'amitié du Cœur de Jésus.

2. Ses œuvres sont plus méritoires à cause de l'excellence des intentions qui l'anime et de la charité qu'il exerce.

3. Il sauve des âmes, parce que ses actions et ses peines acquièrent une efficacité apostolique par leur union avec les intentions du Cœur de Jésus.

4. Il est sûr d'obtenir d'autant plus de

grâces pour lui-même qu'il s'oublie davantage pour les intérêts de Dieu et du prochain.

5. Il appartient à l'Apostolat de la Prière qui compte plus de 20 millions de membres.

6. Il participe spécialement aux prières, pénitences, saints sacrifices et autres bonnes œuvres de presque tous les grands ordres religieux.

7. Il a le droit de voir se réaliser à son égard les belles promesses de Notre-Seigneur en faveur de ceux qui honorent et s'efforcent de faire honorer son divin Cœur. En voici quelques-unes révélées à la bienheureuse Marguerite-Marie:

LES PROMESSES DU SACRÉ CŒUR

Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état.

Je mettrai la paix dans leurs familles.

Je les consolerai dans toutes leurs peines.

Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.

Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.

Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.

Les âmes tièdes deviendront ferventes.

Les âmes ferventes s'élèveront rapidement à une grande perfection.

Je bénirai même les maisons où l'image de mon Sacré Cœur sera exposée et honorée.

Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.

Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.

Je te promets, dans l'excès de la miséricorde de mon Cœur, que son amour tout-puissant accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis, neuf mois de suite, la grâce de la pénitence finale, qu'ils ne mourront point dans ma disgrâce, ni sans recevoir leurs sacrements, et qu'il se rendra leur asile assuré à cette dernière heure.

8. Il y a encore des indulgences nombreuses accordées à l'Apostolat de la Prière. Pour renseignements plus com-

plets, nous renvoyons le lecteur au Manuel de l'Apostolat de la Prière.

INDULGENCES

PREMIÈRE PRATIQUE DE LA LIGUE : l'offrande quotidienne au Sacré Cœur (1er degré de l'Apostolat).

Indulgences plénières: 1. Le jour de la réception dans la Ligue, moyennant la confession et la communion; 2. le jour de la fête du Sacré-Cœur, fête patronale; 3. la fête de l'Immaculée-Conception; 4. un vendredi de chaque mois; 5. un autre jour de chaque mois au choix du Ligueur. (Pour les quatre dernières, il faut,outre la confession et la communion, visiter une église publique et y prier aux intentions du Souverain-Pontife); 6. le jour du patron du mois, assigné à chacun sur le bulletin mensuel de la Ligue. (Si on est empêché légitimement de communier ce jour-là, on peut gagner l'indulgence en communiant un autre jour à son choix.)

Partielles: 1. 100 jours pour *toute prière* ou *bonne œuvre* que les Associés offrent

aux intentions recommandées chaque mois par le Directeur; 2. 100 jours à tous les Associés qui portent sur la poitrine l'image du Cœur de Jésus, peinte ou brodée, chaque fois que, au moins de cœur, ils récitent pieusement l'invocation: *Que votre règne arrive!* 3. 7 ans et 7 quarantaines à ceux qui portant ostensiblement cette image, assistent à des prières publiques ou adorent, au moins pendant une demi-heure, le S. Sacrement exposé.

Deuxième Pratique: l'offrande quotidienne à Marie: un *Pater* et dix *Ave* (2e degré de l'Apostolat).

Indulgences plénières: 1. Le jour de la prière de Notre-Seigneur dans le Jardin des Oliviers; 2. la fête du Sacré-Cœur de Marie; 3. le patronage de S. Joseph. (Conditions ordinaires.)

En outre, tous les Ligueurs qui, fidèles à l'esprit du deuxième degré de l'Apostolat, récitent au moins une fois par semaine les cinq dizaines du chapelet, ont droit aux indulgences apostoliques, très considérables, que voici:

Indulgences apostoliques: Indulgence plénière aux fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, du Saint-Sacrement, de l'Assomption, de la Nativité de la Ste Vierge, de l'Immaculée-Conception, de la Nativité de S. Jean-Baptiste, des SS. apôtres Pierre et Paul, de S. André, de S. Jacques le Majeur, de S. Jean, de S. Thomas, des SS. Philippe et Jacques, de S. Barthélemy, de S. Mathieu, des SS. Simon et Jude, de S. Mathias, de S. Joseph, et de la Toussaint.

Tous les Ligueurs (du deuxième degré de l'Apostolat) peuvent gagner ces indulgences à la condition mentionnée plus haut. Il faut de plus que leur chapelet ait été bénit par un prêtre qui a le pouvoir d'appliquer les indulg. apostoliques.

Tous les Directeurs de la Ligue ont ce pouvoir, mais à deux conditions: 1. Qu'ils aient, chaque mois, dans une église ou chapelle, une réunion des membres; 2. que chacun d'eux ait sous sa direction au moins cinquante Associés de l'Apostolat (ou Ligueurs) appartenant au deuxième degré de l'Apostolat.

Troisième Pratique: communion réparatrice, mensuelle ou hebdomadaire (3e degré de l'Apostolat).

Indulgences plénières: 1.Le jour où les Ligueurs seront admis dans l'une des sections (de semaine ou de mois); 2. le jour de la semaine ou du mois qu'ils auront choisi (ou, s'ils sont légitimement empêchés ce jour-là, un autre jour); 3. au temps de Pâques, si après avoir rempli leur devoir pascal, ils offrent une seconde communion pour *réparer* la violation du devoir pascal, dont tant d'hommes se rendent coupables; 4. le jour de chaque mois, désigné par le Directeur local, où tous les membres de ce troisième degré font la *communion générale réparatrice* (tous s'approchant ensemble de la sainte Table); 5. à l'heure de la mort, si étant contrits ils invoquent dévotement le nom de Jésus, de bouche, s'ils le peuvent, ou du moins de cœur.

Les Directeurs et les Officiers *qui ont reçu un diplôme de Zélateur du Cœur de Jésus:*

1. *Vingt-six indulgences spéciales*, aux

jours marqués sur leurs diplômes, à condition qu'ils s'acquittent fidèlement et avec zèle des devoirs de leur charge.

2. Indulgence de 300 jours, chaque fois qu'ils assistent à une *réunion* du Conseil ou du Bureau du Conseil.

CHAPITRE II

Cérémonial des réceptions, etc.

I. — RÉCEPTION SOLENNELLE DES OFFICIERS-ZÉLATEURS DU CŒUR DE JÉSUS

Voici l'ordre de la cérémonie qui se fait à l'église en présence des Ligueurs:

Les diplômes ont été remplis d'avance et signés par le Directeur local. Celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une étole, adresse d'abord quelques paroles à l'assistance sur l'objet de la pieuse cérémonie, puis les récipiendaires viennent s'agenouiller à la sainte Table, et l'un d'eux, au nom de tous les autres, prononce l'Acte de Consécration suivant :

ACTE DE CONSÉCRATION DES ZÉLATEURS AU CŒUR DE JÉSUS

O JÉSUS, de tous les bienfaiteurs le plus généreux et le plus indignement trahi; vous qui, ne devant aux hommes que des châtiments, avez fait pour eux ce que jamais ami ne fit pour son ami; et qui, après avoir versé pour eux tout votre sang, après vous être immolé pour eux chaque jour, depuis dix-neuf siècles, trouvez encore parmi eux beaucoup plus d'ennemis et de traîtres que de véritables amis, agréez l'offrande sans réserve que nous venons vous faire de notre dévouement, pour dédommager votre Cœur de tant d'ingratitude.

Puisque votre Passion douloureuse se renouvelle dans votre Église, nous ne voulons pas, ô JÉSUS, que vous ayez lieu de vous plaindre, comme à Gethsémani, d'avoir cherché un consolateur et de ne l'avoir point trouvé. C'est nous qui voulons être vos consolateurs et vos défenseurs. Trop heureux que vous vouliez bien nous remettre le soin de vos intérêts,

nous ne voulons plus séparer ces intérêts divins des nôtres.

Désormais donc, ô Jésus, nous n'aurons plus d'autre ambition que de réaliser pleinement les désirs de votre divin Cœur, de nous pénétrer de ses sentiments, de suivre son impulsion, de vivre de sa vie. Et puisque l'Eucharistie est le canal par où cette vie se répand dans les âmes, c'est là que nous irons fréquemment la puiser. Nous emploierons toute notre influence pour amener à la Table sainte de nombreux convives, pour vous recruter, ô Jésus, de vrais amis, déterminés à défendre avec nous votre cause, à professer hautement votre doctrine, à se soumettre fièrement à votre loi, et à travailler de toutes leurs forces à l'établissement de votre règne.

Vous nous aiderez, ô Jésus, de la toute puissante charité de votre divin Cœur. C'est lui qui sera notre guide, notre appui, notre force, le lien de notre union, l'inspirateur de nos résolutions, le principe et la fin de notre action, la source de notre consolation et de notre joie sur la terre, comme son amour doit être la

récompense et notre félicité dans le ciel. Ainsi soit-il.

Le Directeur remet ensuite à chaque Zélateur son Diplôme, *après avoir dit une seule fois la formule suivante:*

Recevez le diplôme en vertu duquel vous serez désormais Zélateurs du Cœur de Jésus et de l'Apostolat de la Prière et vous pourrez jouir des nombreuses indulgences propres à votre grade, indiquées sur ce Diplôme.

Le Directeur bénit alors les nouveaux Zélateurs en disant:

Seigneur Jésus, daignez admettre sous la bannière de votre divin Cœur ces chrétiens qui désirent se dévouer à la défense de vos intérêts et à la propagation de votre gloire. Que l'insigne dont vous venez de les décorer soit, pour eux, un encouragement dans la lutte contre vos ennemis visibles et invisibles, et un gage d'éternel triomphe.

† Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

La cérémonie se termine par le salut du saint Sacrement ou par le chant du Magnificat.

II. — RÉCEPTION SOLENNELLE DES NOUVEAUX MEMBRES

La réception solennelle des nouveaux membres se fera au cours d'une réunion générale, dans l'ordre suivant:

Le drapeau est tenu dans le sanctuaire par le Président entouré des autres officiers. Les candidats sont appelés à la balustrade. Le Directeur, revêtu d'un surplis et d'une étole, leur demande:

Promettez-vous fidélité aux engagements qui suivent:

1. De communier au moins quatre fois l'an, aux jours de communion générale indiqués par le Directeur.

2. Ne jamais manquer par votre faute à la messe du dimanche et des fêtes d'obligation.

3. Ne pas blasphémer, vous efforcer d'empêcher le blasphème et de le réparer.

4. De ne pas aller boire dans les débits de boisson, de fuir les réunions pour boire et de combattre, suivant la direction du Conseil, tout ce qui favorise l'intempérance.

5. De ne vous affilier à aucune société défendue par l'Église ou regardée comme suspecte.

Les candidats lèvent la main en disant:

«Oui, nous le promettons.»

Ensuite le Directeur bénit les insignes.

BÉNÉDICTION DES INSIGNES

V. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*

R. *Qui fecit cœlum et terram.*

V. *Dominus vobiscum.*

R. *Et cum spiritu tuo.*

OREMUS

Omnipotens sempiterne Deus, qui sanctorum tuorum effigies sculpi non reprobas, ut quoties illas oculis Corporis intuemur, toties eorum actus et sanctitatem ad imitandum memoriæ oculis meditemur, has, quæsumus, sculpturas in honorem et memoriam sacratissimi Cordis unigeniti Filii tui adaptatas, bene † dicere et sancti † ficare digneris; et præsta, ut quicumque eas gestando unigenitum Filium tuum suppli-

citercolere et honorare studuerint, illius meritis et obtentu, a te gratiam in præsenti et æternam obtineant in futuro. Per eumdem Christum Dominum nostrum.
Amen.

Le Directeur, cette formule terminée, bénit les insignes et les distribue aux nouveaux Ligueurs en disant:

Accipe, frater, effigiem Cordis Jesu. Sit profectio tua in vita et salus in morte.

Puis il remet ensuite à chacun un Manuel de la Ligue.

Pendant le salut du T. S. Sacrement, immédiatement avant le *Tantum ergo*, l'un des récipiendaires (ou le Président) lit au nom de tous la *Consécration du Ligueur au Sacré Cœur* (voir chap III), la mettant au pluriel: « *O Jésus, nous...*

III. — BÉNÉDICTION DU DRAPEAU

V. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.*

R. *Qui fecit cœlum et terram.*

V. *Dominus vobiscum.*

R. *Et cum spiritu tuo.*

OREMUS

Domine Jesu Christe, cujus Ecclesia est veluti castrorum acies ordinata; bene † dic hoc vexillum, ut omnes sub eo tibi Domino Deo exercituum militantes, inimicos suos invisibiles in hoc sæculo superare et post victoriam in cœlis triumphare mereantur. Per te, Jesu Christe, qui vivis et regnas cum Deo Patre et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

Vexillum aspergat aqua benedicta.

CHAPITRE III

Consécrations au Sacré Cœur

I. — LA CONSÉCRATION DU LIGUEUR AU CŒUR DE JÉSUS

O Jésus, moi.....
membre de la Ligue de votre divin Cœur, je viens vous faire amende honorable et me consacrer plus spécialement à votre saint service.

Vous m'aimez comme un père aime ses enfants. Vous restez dans l'Eucharistie pour être mon compagnon de route et mon ami... Et cependant, que d'hommes, par indifférence ou mépris, passent des années entières sans daigner vous recevoir dans la sainte communion!

Vous êtes notre souverain Seigneur et Maître, et des hommes baptisés, rebelles à vos ordres, refusent, le dimanche, de venir vous adorer et vous prier à la sainte messe... Par ce péché mortel, ils livrent leur âme au démon et causent un terrible scandale à leur famille...

Vous êtes notre bienfaiteur... et beaucoup de chrétiens, au lieu de vous bénir, blasphèment votre nom adorable, le saint baptême qui les fit vos enfants, l'autel qui les protège contre la vengeance d'un Dieu irrité. Ils vont même jusqu'à s'enrôler dans des sociétés qui vous maudissent et cherchent à renverser votre Église sur la terre. Après s'être éloignés de vous, ces malheureux s'abandonnent souvent ensuite à tous les vices, surtout à l'intempérance, qui ruine les familles et mène à une mort de réprouvé.

Pour combattre ces grands maux, ô Jésus, et pour consoler votre divin Cœur de tant d'ingratitude, je vous promets solennellement:

1. De communier au moins quatre fois l'an.

2. De ne jamais manquer par ma faute à la messe du dimanche.

3. De ne pas blasphémer, d'empêcher le blasphème, de le réparer.

4. De ne pas aller boire dans les débits de boisson et de fuir les réunions pour boire.

5. De ne jamais m'affilier à aucune société secrète ou tenue comme suspecte par l'Église.

Aidez-moi, ô Jésus, à garder ces promesses. Qu'elles soient la bénédiction de ma famille que je consacre à votre divin Cœur.

Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi pendant la vie et protégez-moi à l'heure de la mort.

Ainsi soit-il!

II. — CONSÉCRATION DES ZÉLATEURS AU CŒUR DE JÉSUS

(Voir plus haut chap. II.)

III. — CONSÉCRATION DE NOTRE FAMILLE AU SACRÉ CŒUR

Cœur sacré de Jésus, Vous qui avez manifesté à la B. Marguerite-Marie le désir de régner sur les familles chrétiennes, nous venons aujourd'hui proclamer votre royauté la plus absolue sur la nôtre. Nous voulons vivre désormais de votre vie, nous voulons faire fleurir dans votre sein les vertus auxquelles vous avez promis la paix dès ici-bas, nous voulons bannir loin de nous l'esprit mondain que Vous avez maudit.

Vous régnerez sur nos intelligences par la simplicité de notre foi, Vous régnerez sur nos cœurs par l'amour sans réserve dont ils brûleront pour Vous et dont nous entretiendrons la flamme par la réception de votre divine Eucharistie.

Daignez, ô divin Cœur, présider nos réunions, bénir nos entreprises spirituel-

les et temporelles, écarter nos soucis, sanctifier nos joies, soulager nos peines . . Si jamais l'un ou l'autre d'entre nous avait le malheur de Vous affliger, rappelez-lui, ô Cœur de Jésus, que Vous êtes bon et miséricordieux pour le pécheur pénitent. Et quand sonnera l'heure de la séparation, quand la mort viendra jeter le deuil au milieu de nous, nous serons tous, et ceux qui partent et ceux qui restent, soumis à vos décrets éternels. Nous nous consolerons par la pensée qu'un jour viendra où toute la famille réunie au ciel, pourra chanter à jamais vos gloires et vos bienfaits. Daigne le Cœur Immaculé de Marie, daigne le glorieux Patriarche S. Joseph, Vous présenter cette consécration et nous la rappeler tous les jours de notre vie.

Vive le Cœur de Jésus, notre Roi et notre Père!

(*Indulgence plénière, une fois par an, à ceux qui, ayant communié, se consacrent solennellement eux et leur famille par la récitation de cette formule.*—15 *juin* 1908.)

CHAPITRE IV

Prières diverses

AMENDE HONORABLE AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

O mon Dieu et mon aimable Rédempteur, quelle a dû être la tristesse de votre Cœur à la vue des ingratitudes innombrables des chrétiens à l'égard de votre divin Sacrement! Quelle a été l'amertume où tant de sacrilèges et tant d'outrages ont plongé votre Cœur! Touché d'un extrême regret de toutes ces indignités, me voici prosterné et anéanti devant vous pour vous faire amende honorable aux yeux du ciel et de la terre, pour toutes les irrévérences et les outrages que vous avez reçus sur nos autels depuis l'institution de l'Eucharistie. C'est avec un cœur humilié et brisé de douleur que je vous demande mille et mille fois pardon de toutes ces indignités. Que ne puis-je, ô mon Dieu! arroser de mes larmes et laver de mon sang, tous les lieux où votre Sacré Cœur a été horrible-

ment outragé, et où les marques de votre divin amour ont été reçues avec un mépris si étrange! Que ne puis-je, pour un moment, disposer du cœur de tous les hommes, pour réparer, en quelque manière, l'oubli et l'insensibilité de tous ceux qui n'ont pas voulu vous connaître, ou qui vous ayant connu, vous ont si peu aimé!

Mais, ô mon aimable Sauveur, ce qui me couvre encore plus de confusion, ce qui me fait gémir davantage, c'est que j'ai été du nombre de ces ingrats. Mon Dieu, qui voyez le fond de mon cœur, vous savez la douleur que je ressens de ces ingratitudes; recevez, Père éternel, l'amende honorable que je vous en fais, en union avec celle que ce Sacré Cœur vous présenta sur le Calvaire. C'est dans ce même Cœur que je veux passer le reste de ma vie. Ainsi soit-il. (B. Marguerite-Marie.)

LITANIES DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

SEIGNEUR, ayez pitié de nous.
Jésus-Christ, ayez pitié de nous.
Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous.
Jésus-Christ, exaucez-nous.
Père céleste, qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Dieu le Fils, Rédempteur du monde,
Esprit-Saint, qui êtes Dieu,
Sainte-Trinité, qui êtes un seul Dieu,
Cœur de Jésus, Fils du Père éternel,
Cœur de Jésus, formé par le Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Mère,
Cœur de Jésus, uni substantiellement au Verbe de Dieu,
Cœur de Jésus, majesté infinie,
Cœur de Jésus, temple saint du Seigneur,
Cœur de Jésus, tabernacle du Très-Haut,
Cœur de Jésus, maison de Dieu et porte du ciel,
Cœur de Jésus, fournaise ardente de charité,
Cœur de Jésus, sanctuaire de la justice et de l'amour,
Cœur de Jésus, plein d'amour et de bonté,

} Ayez pitié de nous

Cœur de Jésus, abîme de toutes les vertus,
Cœur de Jésus, très digne de toutes les louanges,
Cœur de Jésus, roi et centre de tous les cœurs,
Cœur de Jésus, dans lequel sont tous les trésors de la sagesse et de la science.
Cœur de Jésus, dans lequel réside toute la plénitude de la divinité,
Cœur de Jésus, objet des complaisances du Père céleste,
Cœur de Jésus, dont la plénitude se répand sur nous,
Cœur de Jésus, le Désiré des collines éternelles,
Cœur de Jésus, patient et très miséricordieux,
Cœur de Jésus, libéral pour tous ceux qui vous invoquent,
Cœur de Jésus, source de vie et de sainteté,
Cœur de Jésus, propitiation pour nos péchés,
Cœur de Jésus, rassasié d'opprobres,
Cœur de Jésus, broyé à cause de nos péchés,

Ayez pitié de nous

Cœur de Jésus, obéissant jusqu'à la mort,
Cœur de Jésus, percé par la lance,
Cœur de Jésus, source de toute consolation,
Cœur de Jésus, notre vie et notre résurrection,
Cœur de Jésus, notre paix et notre réconciliation,
Cœur de Jésus, victime des pécheurs,
Cœur de Jésus, salut de ceux qui espèrent en vous,
Cœur de Jésus, espérance de ceux qui meurent dans votre amour,
} Ayez pitié de nous

Cœur de Jésus, délices de tous les saints, ayez pitié de nous,
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

V. Jésus doux et humble de cœur.

R. Rendez notre cœur semblable au vôtre.

Oraison. — Dieu tout-puissant et éternel, regardez le Cœur de votre Fils bien-aimé; soyez attentif aux louanges et aux satisfactions qu'il vous rend au nom des pécheurs. Apaisé par ces divins hommages, pardonnez à ceux qui implorent votre miséricorde, au nom de ce même Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous, en l'unité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles.

Ainsi soit-il. (300 *j. d'ind.*)

LOUANGE RÉPARATRICE

Dieu soit béni!

Béni soit son saint Nom!

Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme!

Béni soit le nom de Jésus!

Béni soit son Sacré Cœur!

Béni soit Jésus dans le très saint Sacrement de l'autel!

Béni soit l'auguste Mère de Dieu, la très sainte Vierge Marie!

Béni soit sa sainte et immaculée Conception!

Béni soit le nom de Marie, Vierge et Mère!

Béni soit Dieu dans ses Anges et dans ses Saints!

PRIÈRE DE SAINT FRANÇOIS XAVIER

O DIEU éternel, créateur de toutes choses, souvenez-vous que les âmes des infidèles (des hérétiques et des pécheurs) sont l'ouvrage de vos mains, et qu'elles sont faites à votre image et à votre ressemblance. Voilà cependant, Seigneur, qu'à la honte de votre Nom, l'enfer se remplit de ces âmes! Souvenez-vous que JÉSUS-CHRIST votre Fils a souffert pour leur salut une mort bien cruelle. Ne permettez pas, nous vous en conjurons, que votre divin Fils soit plus longtemps l'objet du mépris de ces infidèles (et de ces ingrats). Laissez-vous fléchir par les prières des saintes âmes et de l'Église, la très sainte Épouse de votre Fils; souvenez-vous de votre miséricorde; oubliez leur idolâtrie et leur infidélité; et faites qu'ils aiment enfin Celui que vous avez envoyé au monde pour être notre salut, notre vie, notre résurrection, par qui nous avons été délivrés de l'enfer, JÉSUS-

CHRIST Notre-Seigneur, à qui soit la gloire durant les siècles des siècles.
Ainsi soit-il.

ANIMA CHRISTI

Ame de Jésus-Christ, sanctifiez-moi.
Corps de Jésus-Christ, sauvez-moi.
Sang de Jésus-Christ, enivrez-moi.
Eau du côté de Jésus, purifiez-moi.
Passion de Jésus, fortifiez-moi.
O bon Jésus, exaucez-moi.
Dans vos saintes plaies, cachez-moi.
D'être séparé de vous, préservez-moi.
Du malin esprit, défendez-moi.
A l'heure de ma mort, appelez-moi.
De venir à vous, commandez-moi.
Afin que je vous loue dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(300 *jours d'indulgences chaque fois; sept ans après la communion; plénière une fois par mois, si on l'a récitée chaque jour.*)

O Bon Jésus!

Me voici, ô bon et très doux Jésus, prosterné en votre sainte présence. Je vous prie avec la ferveur la plus vive d'imprimer dans mon cœur des sentiments de Foi, d'Espérance, de Charité, une vraie douleur de mes fautes, et le ferme propos de ne plus vous offenser, tandis qu'avec tout l'amour et toute la compassion dont je suis capable, je considère et contemple en esprit vos cinq Plaies, me rappelant ces paroles que le saint prophète David mettait déjà sur vos lèvres, ô bon Jésus: *ils ont percé mes mains et mes pieds; ils ont compté tous mes os.* (Ps. xx, 18.)

Indulgence plénière si avant ou après la sainte communion, on récite cette prière devant l'image de Jésus en croix et si on y ajoute quelqu'autre prière aux intentions du Souverain-Pontife, e. g. cinq *Pater* et cinq *Ave*.

COURTES INVOCATIONS

Doux Cœur de mon Jésus, faites que je vous aime toujours de plus en plus. (300 *jours* chaque fois, *plénière* une fois 6 mois.)

Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour. (300 *jours*.)

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut. (300 *jours*.)

Cœur de Jésus, brûlant d'amour pour nous, embrasez nos cœurs d'amour pour vous. (100 *jours*, 1 fois le jour.)

Cœur sacré de Jésus, j'ai confiance en vous. (300 *jours ; plénière* une fois le mois.)

Jésus, doux et humble de Cœur, rendez mon cœur semblable au vôtre. (300 *jours*.)

Aimé soit partout le Cœur sacré de Jésus. (100 *jours*, 1 fois le jour.)

O saint Joseph, modèle et patron de ceux qui honorent le Sacré Cœur de Jésus, priez pour nous.

CHAPITRE V

Salut du très saint Sacrement

V. Cor Jesu Sacratissimum.
R. Miserere nobis.

O SALUTARIS

O salutaris Hostia,
Quæ cœli pandis ostium!
Bella premunt hostilia,
Da robur fer auxilium.

Uni trinoque Domino
Sit sempiterna gloria,
Qui vitam sine termino
Nobis donet in patria. Amen.

AVE, MARIS STELLA

Ave, maris Stella,
Dei mater alma
Atque semper virgo,
Felix cœli porta.

Monstra te esse matrem,
Sumat per te preces
Qui pro nobis natus,
Tulit esse tuus.

Sumens illud ave
Gabrielis ore,
Funda nos in pace,
Mutans Evæ nomen.

Virgo singularis,
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos,
Mites fac et castos.

Solve vincla reis,
Profer lumen cæcis,
Mala nostra pelle,
Bona cuncta posce.

Vitam præsta puram,
Iter para tutum,
Ut videntes Jesum
Semper collætemur.

Sit laus Deo Patri,
Summo Christo decus,
Spiritui sancto,
Tribus honor unus. Amen.

TANTUM ERGO

Tantum ergo sacramentum
Veneremur cernui
Et antiquum documentum
Novo cedat ritur;
Præstet fides supplementum
Sensuum defectui.

Genitori, Genitoque,
Laus et jubilatio,
Salus, honor, virtus quoque
Sit et benedictio;
Procedenti ab utroque
Compar sit laudatio. Amen.

V. Panem de cœlo præstitisti eis.
R. Omne delectamentum in se haben-
——— [tem.

CHANT DE LA LIGUE

Refrain

En avant! marchons, (*bis*)
Soldats du Christ, à l'avant-garde!
En avant! marchons, (*bis*)
Le Seigneur nous regarde...
En avant! bataillons!

Guerre à l'indifférence!
Que Jésus en nos cœurs,
Vienne par sa présence,
De l'enfer nous rendre vainqueurs.

Le dimanche, à la messe,
Je prierai le Sauveur,
Pour aider ma faiblesse,
J'invoquerai son divin Cœur.

Guerre au hideux blasphème,
La langue du démon!
Respect au saint baptême,
De Jésus béni soit le nom!

Guerre à l'intempérance!
Elle abrutit les cœurs
Et pour l'homme en démence
Ouvre un abîme de malheurs!

Sous la noble bannière
Du Dieu clément et fort,
Restons, par la prière,
Unis à la vie, à la mort.

Marie, ô bonne Mère,
Protégez vos enfants,
A notre heure dernière,
Menez-nous au ciel triomphants.

AMOUR AU SACRÉ CŒUR

1. — Que l'amour m'enflamme,
Jésus, mon Sauveur;
Qu'il vienne en mon âme
Et brûle mon cœur.

Refrain

Amour, amour
Au Cœur de Jésus! } *bis.*

2. — Descendez, saints Anges,
Venez, en ce lieu,
Offrir mes louanges
Au Cœur de mon Dieu.

3. — O Cœur adorable,
Accepte nos chants
Et sois favorable
A tes chers enfants.

4. — Sois plein de clémence
Envers les pécheurs;
A la pénitence,
Daigne ouvrir leurs cœurs.

5. — A toi notre vie!
A toi notre amour!
Au ciel, je t'en prie,
Reçois-nous un jour.

MAGNIFICAT

Magnificat, anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ, ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies, timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo; dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini ejus in sæcula.

PITIÉ, MON DIEU!

Pitié, mon Dieu! Sur un nouveau Calvaire
Gémit le Chef de votre Église en pleurs;
Glorifiez le successeur de Pierre,
Par un triomphe égal à ses douleurs.

Refrain

Dieu de clémence
O Dieu vainqueur,
Sur la nouvelle France
Régnez par votre Cœur. } *bis*

Pitié, mon Dieu! pour tant d'hommes [fragiles
Vous outrageant sans savoir ce qu'ils font;
Faites renaître, en traits indélébiles,
Le sceau du Christ, imprimé sur leur front.

Pitié, mon Dieu! trop faibles sont nos âmes
Pour désarmer votre juste courroux;
Embrasez-les de généreuses flammes
Et rendez-les moins indignes de vous.

Pitié, mon Dieu! Votre Cœur adorable
A nos soupirs ne sera pas fermé;
Il nous convie au mystère ineffable
Qui ravissait l'apôtre bien-aimé.

JE SUIS CHRÉTIEN

(Après la messe ou le salut)

AIR DE : *Je suis chrétien.*

Refrain

Je suis chrétien, c'est là ma gloire,
Mon espérance et mon soutien,
Mon chant d'amour et de victoire;
Je suis chrétien, je suis chrétien.

Je suis chrétien, l'eau du baptême
Lava mon âme, y mit la foi,
Je fus marqué du sceau suprême,
La grâce vit et règne en moi.

Je suis chrétien, j'ai Dieu pour père,
Je veux l'aimer et le servir;
Avec sa grâce tutélaire,
Je veux pour lui vivre et mourir.

Je suis chrétien, je suis le frère
Du Christ Jésus, mon Rédempteur;
L'aimer, le suivre et lui complaire,
Fera ma gloire et mon bonheur.

Je suis chrétien, je suis le temple
Du Saint-Esprit, du Dieu d'amour;
Celui que tout le ciel contemple,
En moi veut faire son séjour.

Je suis chrétien, ô sainte Église,
Je suis fier d'être votre enfant,
Et de ma foi toujours soumise
Mon cœur suivra l'enseignement.

Je suis chrétien sur cette terre
Je passe comme un voyageur,
Je vais au ciel dans la lumière
Puiser la vie et le bonheur.

TABLE DES MATIÈRES

Ligue du Sacré-Cœur pour les hommes

PREMIÈRE PARTIE

Constitution et Règlements

Nature et but de la Ligue	ART. 1 et 2	1
Conditions d'admission	ART. 3 et 4	2
Pratiques	ART. 5 à 7 incl.	3
Organisation paroissiale	ART. 8 à 14 incl.	5
Le Conseil	ART. 15 à 23 incl.	7
Qualités des Conseillers	ART. 24	9
Fonctions et devoirs des Conseillers	ART. 25 à 33 incl.	10
L'ordre des réunions du Conseil	ART. 34 et 35	12
1. Les intérêts de la Ligue		12
2. Les œuvres		13
Le Président	ART. 36	16
Le Vice-Président	ART. 37	17
Le Secrétaire	ART. 38	17
Le Trésorier	ART. 39	19
Le Commissaire-Ordonnateur	ART. 40	20
L'élection des officiers	ART. 41	21
L'ordre des réunions générales	ART. 42	21
Communions générales	ART. 43	22

L'insigne..... ART. 44..... 22
Le drapeau..... ART. 45 et 46.... 23
Fac-simile du drapeau..... 24
Fête patronale..... ART. 47..... 25
Candidats..... ART. 48 et 49.... 26
Déchéance..... ART. 50..... 26

DEUXIÈME FARTIE

Avantages spirituels — Prières, Chants et Cantiques

CHAPITRE I

Avantages spirituels:

Les promesses du Sacré Cœur..... 28
Indulgences (offrande quotidienne au Sacré Cœur — à Marie — communion réparatrice)..... 30

CHAPITRE II

Cérémonial des réceptions, etc.:

Réception des officiers-zélateurs..... 34
Acte de consécration des zélateurs..... 35
Réception solennelle des nouveaux membres..... 38
Bénédiction du drapeau..... 40

CHAPITRE III

Consécrations au Sacré Cœur:

Consécration du ligueur..... 41
Consécration des zélateurs..... 44
Consécration de la famille..... 44

CHAPITRE IV

Prières diverses :

Amende honorable au Sacré Cœur. 46
Litanies du Sacré Cœur de Jésus. 47
Louange réparatrice. 51
Prière de saint François Xavier. 52
Anima Christi. 53
O Bon Jésus. 54
Courtes invocations au Sacré Cœur 55

CHAPITRE V

Salut du T. S. Sacrement :

O salutaris. 56
Ave Maris Stella. 56
Tantum ergo. 58
Chant de la Ligue. 58
Amour au Sacré Cœur. 60
Magnificat. 61
Pitié, mon Dieu! 62
Je suis chrétien. 63